SUD Lutte de Classes éducation
166 cours Berriat - 38000 Grenoble
Tél.: 04 76 09 67 76 / 06 95 13 30 70
syndicat@sud-luttedeclasses-education.org
https://sud-luttedeclasses-education.org

26/01/2023 (màj 06/03/2023)

Premiers retours sur la CDIsation des AED

Après une mobilisation de plus de 2 ans, les assistants d'éducation ont enfin obtenu la possibilité d'être CDIsés au bout de 6 ans d'exercice.
Suite à la remontée de nombreux collègues témoignant de blocages quant à l'obtention d'un CDI, SUD Lutte de Classes éducation a lancé une consultation. Presque toutes les académies (27/31) ont participé au sondage.

La CDIsation a été facile	La CDIsation a été compliquée mais nous y sommes parvenus	Il n'y a pas eu de CDIsation alors qu'il aurait pu y en avoir
58%	29%	13%

Difficultés rencontrées pour la CDIsation	Retard dans la signature du contrat	Manque d'informations sur la CDIsation	Réticences des chefs
	38%	30,5%	30,5%

La CDIsation a-t-elle changé ma quotité de travail?	Non	Oui, à la hausse	Oui, à la baisse	Oui, à la hausse mais heures prises aux AED en CDD
	78%	14,5%	7%	0,5%

La CDIsation a changé mes rapports...	Oui, avec les collègues AED	Oui, avec la hiérarchie (+ de reconnaissance)	Oui, avec la hiérarchie (plus d'exigences et de tâches)	Pas de changements
	10%	13%	14%	63%

la CDIsation me semble un acquis suffisant?	Oui	Non	Que chacun-e puisse choisir entre le CDI ou le statut de fonctionnaire
	37%	19%	44%

➔ Notre analyse

Il reste 42 % des cas pour lesquels la CDIsation a posé problème ou n'a pas eue lieu. Elle n'est donc pas encore automatique. Cela s'explique sans doute par **l'arrivée tardive du décret** (décret n°2022-1140 du 9 août 2022), qui montre au passage un certain **mépris pour les AED**. On le voit ensuite, cela a entraîné certaines difficultés notamment des **retards dans la signature du contrat**, et donc des **retards de paiement**, certain-es sont resté-es deux mois sans rien toucher. Un sondé sur trois ayant rencontré des difficultés dans l'accès au CDI le doit aux **réticences de son chef d'établissement** pour lequel le **flou du décret** laisse les mains quasi libres pour un refus de CDI.

La CDIsation peut par ailleurs entraîner une **hausse de la quotité de travail**, heureusement cela ne semble pas se faire au détriment des AED restés en CDD. Globalement, cette CDIsation n'entraîne pas de changement dans les rapports avec les collègues et la hiérarchie, mais on note tout de même une **augmentation des exigences.**



Enfin, pour presque la moitié des répondant-es, les AED devraient pouvoir choisir entre le CDI et un statut de fonctionnaire. **La CDIsation n'est donc pas une conquête suffisante**, à la hauteur des revendications portées dans les luttes.

NOS REVENDICATIONS POUR LES AED :

- **la titularisation sans condition ;**
- **l'augmentation des salaires qui sont particulièrement bas ;**
- **le recrutement massif de personnels AED ;**
- **la gestion académique pour empêcher l'arbitraire ;**
- **la baisse du temps de travail sans baisse de salaire et la fin de l'annualisation ;**
- **la reconnaissance des heures de nuit pour le travail en internat ;**
- **la création d'un service de remplacement sur de petites zones ;**
- **l'accès à une formation initiale et l'augmentation du crédit d'heures pour formation et l'instauration d'un congés de formation ;**
- **la suppression des 3 jours de carences.**

